

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Première ministre

Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

**Décision du 21 décembre 2023
relative à la composition du comité national de sélection des sujets au titre de l'année 2024**

NOR : PRMM2335262S

(Texte non paru au journal officiel)

Le directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture,

Vu le décret n° 2015-723 du 24 juin 2015 modifié relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice de fonctions à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines ;

Vu l'arrêté du 12 août 2015 modifié relatif à l'organisation des évaluations pour l'obtention des modules constitutifs de titres et diplômes de formation professionnelle maritime ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Les cadres A de corps civils ou militaires ayant une expérience dans le domaine maritime, les professeurs appartenant à un corps civil ou militaire ayant une expérience dans le domaine maritime secondaire ou supérieur, les enseignants non fonctionnaires chargés de cours dans l'enseignement maritime secondaire ou supérieur et les personnalités qualifiées dont les noms suivent sont désignés pour participer aux réunions du comité national de sélection des sujets au titre de l'année 2024.

Présidence, cadres A de corps civils ou militaires ayant une expérience dans le domaine maritime :

M. GABRIEL Gilbert, président ;

M. BOUILLON Jean-Frédéric, vice-président.

Professeurs appartenant à un corps civil ou militaire ayant une expérience dans le domaine maritime secondaire ou supérieur :

Mme ABALLEA Mari ;

M. CHEDMAIL Clément ;

M. CHOMARD Jérôme ;

Mme CORNIL Carine ;

Mme FLOC'H Émilie ;

M. GABORIAU Jérôme ;

M. LABILLE Léon ;
M. LANSADE Olivier ;
M. LOISON Erwan ;
M. PEN Stéphane ;
M. SIMON Gurvan ;

Enseignants non fonctionnaires chargés de cours dans l'enseignement maritime secondaire ou supérieur

M. CHAUFAILLE Franck ;
M. FOUCHARD Jérôme ;
M. GARRET Philippe ;
M. GROISARD Dominique ;
M. LE MOAL Yves ;
M. LOUAZEL Briac ;
M. MOSSER Thibaud ;
Mme RAFIN-MONTEIL Solange ;
M. RENAUT Thomas ;
M. SOMMERFELD Franck.

Personnalités qualifiées :

M. BERTRAND Patrick ;
M. CHIFFOLLEAU Pierre ;
M. COMPAGNON Jacques ;
Mme DELZENNE Charlotte ;
M. DEMOULIN Pierrick ;
M. EL KETTAB Mustapha ;
M. HURIET Bruno ;
M. LE MOAL Yves ;
M. MONIE Arthur ;
Mme NARCY Annaïg ;
M. PIN Charles ;
M. PORTAIL Jacques ;
M. POUSTHOMIS Jean ;
M. RABILLER Yvan ;
M. ROSSIGNOL Thierry ;
M. RUGGIERI Pierre ;
M. STELMACH Stéphan ;
M. VASSAL Philippe ;
M. VINET Antoine.

Article 2

Le comité national de sélection des sujets peut se constituer en groupes de travail selon la nature et la spécificité des sujets à sélectionner. Il est réuni à Nantes dans les conditions fixées par une note de l'inspecteur général de l'enseignement maritime relative à l'organisation des travaux du comité.

Article 3

Le directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *bulletin officiel* du secrétariat d'Etat auprès de la Première ministre, chargé de la mer.

Fait le 21 décembre 2023

Pour le directeur général et par délégation :
Le chef du bureau des examens maritimes

G. GABRIEL